

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 20 novembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAINT, Mme Pascale BINET, Mme Christine VALLEZ, M. Anthony LENGET, M. Guillaume LEFEBVRE

REPRESENTE : Mme Katarina LESOING par M. Anthony LENGET

ABSENT EXCUSÉ : Mme Caroline LEFEBVRE

ABSENT : M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : M. Anthony LENGET

Objet : Tarification de l'accueil de loisirs – Année 2026

(POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté un partenariat avec les FRANCAS pour l'organisation de l'accueil de loisirs. Elle rappelle également que la réglementation générale et la fixation de certaines redevances incombent au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré, décident de définir les périodes de 2026 ainsi :

A) FONCTIONNEMENT

Le centre de loisirs accueillera les enfants de 3 à 14 ans et le club ados l'été pour les 12-16 ans.

Il sera ouvert :

1 semaine aux vacances d'hiver 2026

1 semaine aux vacances de Printemps 2026

3 semaines aux vacances d'été 2026

1 semaine aux vacances de la Toussaint 2026

Les horaires d'accueils seront les suivants :

- Le matin de 9h00 à 12h00
- Le midi de 12h00 à 14h00 pour ceux qui mangent à la cantine
- Le soir de 14h00 à 17h00

Le temps d'accueil en dehors du centre est échelonné de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 et est non tarifé.

B) RESTAURATION

- Un service de restauration est assuré de 12h00 à 14h00.
- Le prix du repas est fixé à 3,05 € pour tout enfant.

C) TARIFS DES INSCRIPTIONS

TARIF Quotient familial	ATHESIENS					
	POUR UNE PERIODE DE 5 JOURS			POUR UNE PERIODE DE 4 JOURS		
	1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire		1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire	
Jusqu'à 617 €	19,00 €	17,00 €		15,20 €	13,60 €	
De 618 € et plus	26,00 €	24,00 €		20,80 €	19,20 €	

TARIF Quotient familial	EXTERIEURS					
	POUR UNE PERIODE DE 5 JOURS			POUR UNE PERIODE DE 4 JOURS		
	1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire		1 ^{er} enfant	Par enfant supplémentaire	
Jusqu'à 617 €	26,00 €	24,00 €		20,80 €	19,20 €	
De 618 € et plus	32,00 €	31,00 €		25,60 €	24,80 €	

Pour les enfants extérieurs mais scolarisés à l'école d'ATHIES, le tarif athésien leur sera appliqué.

Le tarif athésien sera réclamé aux parents athésiens divorcé qui ont la garde de leurs enfants pendant les vacances d'été.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette délibération telle que présentée à 10 voix POUR, 1 Abstention et 2 ne prend pas part au vote.

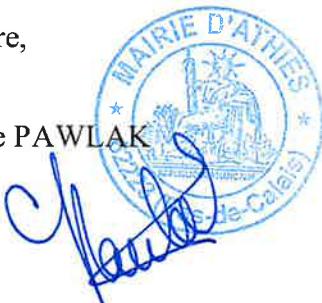
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire,

Mélanie PAWLAK



Le secrétaire de séance

Anthony LENGET

